



JAP, ZILIENNES, FRÈRES D'ARMES, IDE ET TOUS LES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC

Nous partageons les mêmes valeurs mutualistes
pour mieux vous accompagner au quotidien.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFM.FR](https://www.bfm.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE

La banque qui partage les valeurs citoyennes des agents du secteur public.

Être mutualiste, plus qu'un statut, une vocation.

Créée en 1986 à l'initiative de mutuelles de la Fonction publique, la Banque Française Mutualiste a pour vocation d'accompagner l'ensemble des agents du secteur public dans leurs projets de vie, en leur proposant des solutions bancaires dédiées.

La Banque Française Mutualiste est la seule banque en France dont le sociétariat est exclusivement composé de mutuelles du secteur public, c'est pourquoi les valeurs humaines et citoyennes constituent son identité et l'animent au quotidien. Responsabilité, solidarité et respect de la personne guident ses orientations et son action, lui permettant de répondre au mieux aux attentes et intérêts de tous les agents des trois Fonctions publiques.

« Une banque mutualiste, éthique et solidaire, qui met les agents du secteur public au cœur de ses préoccupations. »

114

MILLIONS D'EUROS
DE PRODUIT NET BANCAIRE

22,3

MILLIONS D'EUROS
DE RÉSULTAT NET

60%

DE COEFFICIENT D'EXPLOITATION

(au 31 décembre 2019)



S'engager pour plus de solidarité

La Banque Française Mutualiste se mobilise au quotidien et mène une politique de solidarité et d'action sociale en faveur des agents du secteur public, en y associant ses mutuelles sociétaires et l'ensemble de ses partenaires.

En matière de **prévention financière**, la banque intervient en amont, au sein des écoles et sites administratifs afin de sensibiliser les agents et futurs agents aux risques financiers et ce, au moyen de différents outils pédagogiques. Lorsqu'une situation de détérioration de la situation financière, de surendettement ou d'exclusion est détectée, elle propose, aux personnes en difficulté, une assistance particulière, gratuite et confidentielle, d'accompagnement par son partenaire, l'association Crésus.

Dans le respect de ses valeurs mutualistes, la Banque Française Mutualiste développe des **produits**

et services bancaires à vocation solidaire, au service de ses clients.

En matière de crédit, elle accompagne les populations les plus fragiles avec des solutions bancaires spécifiques qui peuvent être proposées en appui de l'action sociale de ses mutuelles sociétaires.

Dans le domaine de l'épargne elle apporte son soutien financier à des associations reconnues d'utilité publique, grâce au **Service d'Épargne Solidaire**⁽¹⁾ labellisé Finansol. Ce service, adossé au livret de la banque, permet aux agents de reverser tout ou partie des intérêts acquis au profit d'associations partenaires. La Banque Française Mutualiste s'engage en abondant de 10 % le montant des intérêts versés.

Forte de son héritage mutualiste, la banque mène, en parallèle, de nombreuses actions de mécénat,

à l'échelle territoriale et nationale, en apportant son soutien aux acteurs associatifs du secteur public engagés dans les domaines de la santé, de la recherche appliquée, de la solidarité, du sport et de la culture.

Plus particulièrement sur le plan de la santé, la Banque Française Mutualiste a créé, avec ses mutuelles sociétaires, un **Fonds Social de Solidarité** pour accompagner et renforcer les actions solidaires de ses mutuelles en matière de handicap lourd, de maladie grave et de dépendance.

Enfin, être solidaire, c'est aussi créer du lien et être là pour informer tous les agents du secteur public, à travers une plateforme de contenus « **Parlons Public** ». Actualités, décryptages, témoignages, conseils pratiques... sont autant de sujets traités régulièrement par des journalistes spécialistes du secteur public.



Le Service d'Épargne Solidaire est labellisé Finansol. Attribué par un comité d'experts indépendants, ce label garantit la solidarité et la transparence des produits labellisés.
Pour en savoir plus : www.finansol.org

LA BANQUE DE RÉFÉRENCE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

MUTUALISER
NOS FORCES
POUR MIEUX
SERVIR NOS
CLIENTS

PARTENAIRES
BANCAIRES

RÉSEAU
MUTUALISTE

RÉSEAU
ASSOCIATIF

Nuïteux, frères d'armes, JAP, ziliennes, cantonniers, IDE... Derrière l'engagement citoyen et l'uniforme des agents du secteur public, il y a avant tout des femmes et des hommes avec leurs projets de vie personnels et professionnels.

C'est pour mieux répondre à leurs préoccupations que la Banque Française Mutualiste apprend chaque jour, grâce à ses mutuelles sociétaires, à mieux connaître et comprendre les besoins de ses clients. Depuis plus de trente ans, cette expertise lui permet de les accompagner à chaque moment clé de leur vie, en développant des produits et services spécifiques et performants.

Pour être au plus près de ses clients, la banque s'appuie sur le réseau d'agences bancaires de son partenaire Société Générale afin de distribuer son offre en métropole et d'autres partenaires dans les DROM.

Cette proximité passe aussi par son réseau de relais mutualistes et associatifs présents sur l'ensemble du territoire et en lien direct avec tous les agents du secteur public.

23

MUTUELLES SOCIÉTAIRES

239

COLLABORATEURS

6 000

RELAIS MUTUALISTES
ET ASSOCIATIFS

1,2

MILLION DE CLIENTS EN MÉTROPOLE
ET DANS LES DROM

BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

le meilleur de 2 banques en 1

Pour répondre aux besoins des agents du secteur public, la Banque Française Mutualiste a développé des solutions d'épargne et de crédit, conçues spécifiquement pour eux et qui leurs sont réservées. Son partenariat avec Société Générale permet aux clients d'accéder également à l'ensemble de la gamme de solutions d'un grand groupe bancaire.



// RÉALISER SES PROJETS

- Une gamme de prêts personnels⁽²⁾ à taux attractifs pour financer les projets de vie (automobile, travaux, équipement...) ou un besoin de trésorerie.
- Un dispositif pour regrouper tous les crédits et réorganiser les créances⁽³⁾.
- Les prêts personnels peuvent être accompagnés d'une assurance de prêt personnel⁽⁴⁾ à tarif attractif garantissant une couverture efficace en cas d'événement garanti dont la survenance est imprévue.
- Des prêts personnels adaptés pour les moins de 35 ans⁽⁵⁾ afin de les accompagner vers la vie active.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



// PRÉPARER SON AVENIR EN TOUTE SÉRÉNITÉ

- Un livret d'épargne⁽⁹⁾ sécurisé⁽¹⁰⁾, sans frais sur les versements et disponible à tout moment.
 - Les intérêts acquis sur le livret permettent de solliciter un prêt personnel⁽¹¹⁾ à taux avantageux.
 - Le Service d'Épargne Solidaire⁽¹⁾ pour donner du sens à son épargne. Ce service gratuit permet de faire don, une fois par an, de tout ou partie des intérêts acquis sur le livret⁽⁹⁾, à 1, 2 ou 3 associations choisies parmi plus de 30 associations ou fondations soutenant une cause humanitaire ou sociale, ou agissant en faveur de la santé ou de l'environnement. *Liste disponible sur: www.particuliers.societegenerale.fr*
- La Banque Française Mutualiste s'engage en abondant de 10 % le montant des intérêts versés.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



// CONCRÉTISER SON PROJET IMMOBILIER

- Une gamme de prêts immobiliers⁽⁶⁾ Société Générale adaptés à chaque situation (acquisition, construction, gros travaux) et proposés à taux attractifs.

Les avantages spécifiques réservés aux clients de la Banque Française Mutualiste

- L'assurance emprunteur pour couvrir son prêt immobilier⁽⁷⁾ en cas de sinistre, indemnisable sans révision tarifaire avec des garanties qui couvrent également les risques liés à certaines professions.
- En tant qu'adhérent d'une mutuelle sociétaire, la possibilité de faire cautionner⁽⁸⁾ son prêt par sa mutuelle.



// INVESTIR DANS L'AVENIR

Pour constituer et valoriser une épargne dans un cadre fiscal avantageux, l'assurance vie⁽¹²⁾ proposée par Société Générale peut contribuer à la réalisation de projets de vie à moyen et long termes (financement des études des enfants, préparation de la retraite...).

ENCOURS DE PRÊTS
À LA CONSOMMATION

Près de **2**
milliards d'euros

ENCOURS DE COMPTES
SUR LIVRET

Plus de **3**
milliards d'euros

(au 31 décembre 2019)

**INNOVER POUR RÉPONDRE TOUJOURS
MIEUX AUX BESOINS DES AGENTS**

Pour bien accompagner les agents et renforcer sa proximité, la Banque Française Mutualiste reste agile et innove en développant des offres toujours plus affinitaires, pour répondre aux spécificités de chaque métier, et en diversifiant ses gammes de solutions pour être en accord avec les enjeux du secteur public de demain.

ADMINISTRATIONS HÔPITAUX COLLECTIVITÉS...

La Banque Française Mutualiste est là pour les acteurs du secteur public.

Aujourd'hui plus que jamais, la connaissance des spécificités du secteur public confère à la Banque Française Mutualiste une expertise et une valeur ajoutée dans l'accompagnement des acteurs publics et des mutuelles.

La Banque Française Mutualiste se positionne comme partenaire de référence en apportant son expertise et ses solutions dédiées au service des adhérents et bénéficiaires. Elle propose notamment la mise en place de prêts à vocation solidaire ou de prêts bonifiés en partenariat avec ses mutuelles sociétaires afin de faciliter l'accès au crédit et favoriser le développement de l'action sociale et solidaire.

À travers des partenariats d'indication, la banque propose à ses mutuelles sociétaires de renforcer leurs synergies pour diversifier leur activité et trouver de nouveaux relais de croissance, notamment à travers des solutions bancaires dédiées avec des parcours personnalisés, dématérialisés et toujours adaptés aux réseaux mutualistes.

Enfin, la Banque Française Mutualiste met à la disposition des acteurs publics des services additionnels, tels que la réalisation de sondages et enquêtes sur mesure leur permettant de mieux connaître leurs bénéficiaires et d'anticiper les tendances et grandes transformations du secteur public.

En tant que partenaire incontournable, la Banque Française Mutualiste innove, crée et se réinvente pour accompagner durablement les acteurs publics dans la mise en place de solutions dédiées à destination de leurs adhérents, collaborateurs et bénéficiaires.

*« Créer de la valeur avec et pour les partenaires
de la Banque Française Mutualiste,
afin de mieux accompagner chaque agent
du secteur public aujourd'hui et demain »*

(1) Le don porte sur vos intérêts nets de prélèvements sociaux. Il ouvre droit à un régime d'imposition de faveur ainsi qu'à une réduction d'impôt. Voir conditions en agence Société Générale. Liste des associations éligibles disponible sur particuliers.societegenerale.fr.

(2) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(3) Prêt amortissable consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. À partir de deux crédits à la consommation (exclusivement définis par l'article L. 312-1 du Code de la consommation). Lors de l'opération de rachat de crédits, la baisse du montant des mensualités suppose un allongement de la durée de remboursement et une majoration du coût total des crédits objets du rachat.

(4) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372 - orias.fr) auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493 - orias.fr). Elle est facultative mais conseillée.

(5) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM, à conditions d'être âgé de 18 à 34 ans inclus à la souscription du prêt et d'être titulaire d'un compte bancaire en agence Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée le cas échéant). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(6) Crédit consenti par et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par Société Générale. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du Code de la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La vente immobilière ou la construction est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. En cas de non obtention du prêt immobilier par le demandeur, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées. Frais de dossier variant suivant le type de prêt.

(7) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale et Invalidité Permanente Totale souscrit par les mutuelles de la Fonction publique et la BFM en sa qualité d'intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372) auprès de CNP Assurances et MFPrévoyance, sociétés anonymes régies par le Code des Assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493). La garantie perte d'emploi n'est pas proposée par la Banque Française Mutualiste. La souscription d'un contrat d'assurance est obligatoire dans le cadre d'un prêt immobilier.

(8) Renseignements auprès de votre mutuelle. Pour la MPGR, caution attribuée directement par la RATP et non par la mutuelle, renseignez-vous auprès du Point Habitat de la RATP.

(9) Le Livret est un compte d'épargne proposé et géré par la BFM.

(10) Protégé par la Garantie des Dépôts, www.garantiedesdepots.fr

(11) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée) et d'être titulaire d'un livret BFM Avenir sur lequel est acquis un minimum de 75 € d'intérêts bruts. Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(12) Contrats d'assurance vie de Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : Tour D2 - 17 bis place des Refets - 92919 Paris La Défense Cedex, présentés par Société Générale - Siège Social : 29 boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493 - www.orias.fr).



CONTACTEZ-NOUS



BFM.FR



APPELEZ-NOUS

Appel non surtaxé 0 987 980 980

Du lundi au vendredi de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 14h

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR   

DÉCOUVREZ NOTRE PLATEFORME D'INFORMATION DU SECTEUR PUBLIC

bfm.fr/parlons-public



Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 505 691,25 EUR, 326 127 784 RCS Paris. Siège social: 56-60, rue de la Glacière - 75013 Paris.
Intermédiaire en assurance (ORIAS n° 08 041 372, ORIAS.fr.)
Société Générale, SA au capital de 1 066 714 367,50 EUR, 552 120 222 RCS Paris. Siège social: 29, boulevard Haussmann - 75009 intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493, ORIAS.fr.)



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFM.FR](https://bfm.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**